

- [Espace adhérents](#)
- [Adhérer à Grex](#)

[Accueil](#) [Infos réglementaires](#) [Douane](#) [logistique internationale](#)

## Situation en Ukraine : sanctions européennes

25 février 2022

Sanctions adoptées par l'Union européenne à l'encontre de la Russie: nouveaux documents de la douane.

**De nouvelles sanctions européennes ont été adoptées le 21 juillet 2022** à l'encontre de la Russie et concernent entre autres les biens et technologies à double usage. Consultez le [site du Conseil de l'Union européenne](#) qui présente ces nouvelles mesures.

Le Conseil de l'Union européenne propose également un historique des sanctions de l'UE contre la Russie liées à la situation en Ukraine (depuis 2014) sur [cette page](#).

La [note aux opérateurs de la douane française](#) a été mise à jour le 1er août 2022 pour tenir compte de cette évolution. Le [tableau des sanctions](#) a aussi été mis à jour (version du 29 juillet 2022). Pour consulter les dernières versions à jour, pensez à consulter le site de la douane.

Avant toute exportation vers la Russie, la douane vous invite à **vérifier** dans les annexes au règlement (UE) 833/2014, consolidé à la date du 21 juillet 2022, **que les nomenclatures tarifaires auxquelles correspondent les articles repris dans votre déclaration en douane ne font pas l'objet de restrictions**.

Le cas échéant et en l'absence d'éligibilité d'un article à l'un des régimes dérogatoires listés dans le tableau accessible ci-dessus, **l'ensemble des articles repris dans votre déclaration en douane feront l'objet d'un blocage à la frontière**.

Suite à la situation en Ukraine, l'Union européenne a adapté des sanctions applicables notamment aux entreprises européennes :

- exportant vers la Russie des produits et services
- important depuis la Russie.

Ces sanctions ne concernent pas que les produits/technologies à double usage civil et militaire (BDU). Elles sont applicables directement et sans délai (sauf période de transition expressément indiquées) et portent sur :

- Un gel des avoirs avec l'inscription de nouveaux individus et entités (dont des banques) sur les listes de personnes sanctionnées.
- Un régime renforcé de contrôle des exportations des biens et services. Cela conduit à des interdiction d'exportation de certaines marchandises et services/technologies et pour d'autres à devoir obtenir une licence d'exportation préalablement.
- Des restrictions dans le secteur des transports
- Etc.

Ces sanctions évoluant rapidement, n'hésitez pas à nous contacter et à consulter régulièrement les sites suivants :

- des [FAQ](#) ont été publiées par la Commission européenne.
- le [site de la douane française](#). Des notes aux opérateurs et un tableau de synthèse des sanctions y sont consultables.
- Pour les mesures relatives aux biens et technologies à double usage, consultez la page du Service des biens à double usage qui contient un [guide pratique](#)
- [DG Trésor](#) et le [registre de gel des avoirs](#) pour consulter la liste des personnes sanctionnées
- Le [Conseil de l'Union européenne](#)
- La situation en Ukraine peut générer des tensions sur les approvisionnements ou les prix de l'énergie : la Direction générale des entreprises du Ministère de l'Economie, des finances et de la Relance a mis en place une [page dédiée](#) (contenant des FAQ)
- La Commission européenne a lancé le 16 mars la Plateforme "[Résilience des chaînes d'approvisionnement](#)" alimentée par le réseau EEN, en collaboration avec la plate-forme européenne des Clusters et avec le soutien de l'EISMEA.
- Des [sanctions à l'égard de la Biélorussie](#) pour les flux export et import ont été également été mises en place.

**Points de contact mis en place par le ministère français de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) :**

Cellule de crise à la disposition des entreprises ayant des salariés ou des activités en Ukraine

- Gaëlle SERQUIN PEYRAUD [gaelle.serquinpeyraud@diplomatie.gouv.fr](mailto:gaelle.serquinpeyraud@diplomatie.gouv.fr) - 01 53 59 11 59

- Pierre COLOMINA [pierre.colomina@diplomatie.gouv.fr](mailto:pierre.colomina@diplomatie.gouv.fr) - 01 53 59 11 39

Questions diplomatiques :

- [contact.diplomatie-economique@diplomatie.gouv.fr](mailto:contact.diplomatie-economique@diplomatie.gouv.fr) ou [guillaume.lorre@diplomatie.gouv.fr](mailto:guillaume.lorre@diplomatie.gouv.fr)

Les entreprises sont invitées à transmettre à ces adresses une prévision des impacts négatifs de ce conflit sur leur activité, y compris les impacts découlant des sanctions imposées à la Russie.

Articles associés :

[Système des préférences tarifaires généralisées \(SPG\) : changement au 1er janvier 2023.](#)

Certaines préférences tarifaires seront supprimées

[REX - nouvelle version des lignes directrices de l'UE - Exportateur Enregistré](#)

La Commission européenne DG TAXUD a publié une nouvelle version des lignes directrices sur l'Exportateur Enregistré datée de mai 2022.

[Délivrance des RTC désormais entièrement automatisée](#)

La douane nous indique que depuis le 12 janvier 2022, la procédure de délivrance des RTC est entièrement automatisée.

[Modernisation de la convention paneuro-méditerranéenne \(PEM\)](#)

La République du Monténégro applique désormais les règles dites "transitoires"

[Réglementation Advanced Cargo Information \(ACI\) / Egypte](#)

Les expéditions aériennes sont désormais concernées.

mise à jour le 19 août 2022

## Contacts

• **Amandine BASTIEN**

04 76 28 28 46

[amandine.bastien@grex.fr](mailto:amandine.bastien@grex.fr)

• **Carole GROS-JEAN**

04 76 28 28 38

[carole.gros-jean@grex.fr](mailto:carole.gros-jean@grex.fr)

• **Chloé ROULAND**

04 76 28 29 43

[chloe.rouland@grex.fr](mailto:chloe.rouland@grex.fr)

• **Claire QUESADA**

04 76 28 28 45

[claire.quesada@grex.fr](mailto:claire.quesada@grex.fr)

## Fiches techniques à télécharger

---

[La norme NIMP 15](#)

[Iran : spécificités réglementaires](#)

[La déclaration du fournisseur](#)

[Comment déterminer l'origine des marchandises](#)

[Echange, remplacement, comparaison entre l'UE et les pays tiers](#)

[Exporter en Suisse : les formalités douanières](#)

[Acheter des biens à l'étranger \(importer\)](#)

[Vendre des biens à l'étranger \(exporter\)](#)

[L'espace tarifaire](#)

[La justification de l'origine préférentielle](#)

[Le contrôle des exportations de biens et technologies à double usage](#)

[EMEBI et état capitulatif fiscal](#)

[Les Incoterms® ICC 2020](#)

## Agenda

---

- [13sept.Atelier technique - Access2Markets : découvrez le portail qui vous accompagne à l'export](#)
- [27sept.Webinaire - Les garanties internationales, un incontournable à l'export ?](#)
- [13oct.Atelier Graines d'exportateurs/importateurs](#)
- [18oct.Club juridique Grex - Panorama de l'actualité fiscale internationale](#)
- [22nov.Atelier - Le transport des marchandises dangereuses à l'international](#)

[VOIR L'AGENDA>](#)

## FORMATIONS

---

- [09sept.Actualiser ses compétences sur les règles Incoterms® 2020 - Classe virtuelle](#)
- [15sept.Commerce international : les fondamentaux](#)
- [20sept.Les fondamentaux des prestations de services à l'international](#)

[TOUTES NOS FORMATIONS>](#)

- [Contactez-nous](#)
- [Nos coordonnées](#)
- [Mentions légales](#)
  
- [haut de page](#)
- [version PDF](#)